

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE Commune de SAINT-AMBROIX				
N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
I – Servitudes relatives à la conservation du patrimoine				
Patrimoine naturel				
AS 1 Eaux	Servitudes attachées à la protection des eaux potables	Articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique	- Arrêté de DUP du 19/10/2007 " captage de Saint-Ambroix " - Arrêté de DUP du 29/07/2004 " champ captant du Moulinet " (Arrêtés + rapport hydrogéologiques + carte PPC en PJ)	ARS Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées Délégation départementale du GARD 6, rue du Mail 30906 NÎMES Cedex 2
Patrimoine culturel				
AC2 Monuments naturels et sites	Sites inscrits	Article L. 341-1 du code de l'environnement	- Plateau du " Dugas " inscrit sur l'inventaire des sites historiques du département du Gard le 10/04/1972 (Arrêté + plan en PJ)	- DRAC Languedoc-Roussillon- Midi-Pyrénées - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Gard (UDAP) 2 rue Pradier - 30000 Nîmes
II – Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements				
Communications				
T1 Voies ferrées	Servitude relative aux voies ferrées	articles L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des transports	Ligne 805 000 de Vias à Lodève (contribution SNCF en PJ)	SNCF – Délégation Territoriale de l'Immobilier Sud-Est Immeuble Le Danica 19 avenue Georges Pompidou 69486 Lyon cedex 03
T7 Circulation aérienne	Servitude établie à l'extérieur des zones de Dégagement	Code de l'aviation civile, 2 ^e et 3 ^e parties, livre II, titre IV, chapitre IV, et notamment les articles R.244-1 et D.244-1 à D.244-4 inclus	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 relatifs aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement (T5) est soumis à autorisation (contribution DGAC en PJ)	SNIA Pôle de Bordeaux Aéroport Bloc technique BP 60284 33697 Mérignac cedex
Communications électroniques				
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Articles L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26 du code des postes et des communications électroniques	Station Saint-Ambroix/Serre des Pradel N° ANFR 0300220022 (décret et plan en PJ)	FRANCE TELECOM SDR/GA RS 707 Avenue du Marché de la Gare 34933 MONTPELLIER CEDEX 9
III – Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques				
Sécurité publique				
PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles	article L. 562-1 du code de l'environnement	- PPRi communal approuvé le 19/10/2011 (arrêté en PJ)	DDTM du Gard 89 rue Wéber 30907 Nîmes Cedex 2